

En tant que députés, monsieur l'Orateur, il importe que nous tenions compte du fait que nous vivons dans un monde en perpétuelle évolution où les services considérés comme essentiels aujourd'hui peuvent ne plus l'être demain et devenir inutiles. Ce que nous estimons nécessaire aujourd'hui pourrait ne plus l'être dans quelques années. L'avenir verra surgir de nouveaux besoins. Nous devons donc suivre une nouvelle orientation et procéder à des changements. C'est pourquoi nous prétendons, monsieur l'Orateur, que tous ces bills devraient contenir une disposition en permettant la remise en question, une disposition permettant au Parlement de revoir le dossier de chaque société de la Couronne et d'en examiner les activités comme il a le pouvoir de le faire avec les banques.

Tous les dix ans, nous revoyons la législation des banques. Cette fois, nous avons attendu 13 ans pour le faire. Nous nous penchons sur ces institutions et nous examinons leurs pouvoirs. Il nous arrive de les modifier, de les réduire ou de les accroître, mais nous tenons à ce qu'ils soient justifiés. De même, cette société devrait être appelée à rendre des comptes dans un délai déterminé.

En conséquence, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la motion soit amendée en substituant à la partie qui suit le mot «que», le texte suivant:

«le bill C-42, loi constituant la Société canadienne des postes abrogeant la Loi sur les postes et d'autres lois connexes et modifiant d'autres lois, ne soit pas étudié en troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général afin de permettre au comité de poursuivre l'étude de l'article 24 du bill.»

M. Lalonde: Vous devriez avoir honte, Stan.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de voir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est présent. Je me suis vraiment inquiété tout à l'heure quand je ne l'ai pas vu à sa place. Je dois reconnaître qu'il vient assidûment à la Chambre, car j'ai eu le privilège d'intervenir à deux reprises depuis environ un mois, une fois sur la constitution et une autre fois cette semaine quand j'ai eu la parole pendant deux minutes et demie et que le ministre m'en a volé la moitié. Il va sans dire que je m'attends bien à ce qu'il m'interrompe encore à un moment ou l'autre.

M. Lalonde: Je vais essayer, Stan.

M. Darling: Je suis heureux de pouvoir parler du bill C-42, de présenter mes vues, celles de mes mandants et de bien d'autres, sur le projet de société canadienne des postes. Comme tous ceux qui sont assez vieux pour savoir comment coller un timbre le savent, une réforme radicale de notre service postal s'impose. Les conflits entre la direction et les employés sont continuels, le service est incertain et le ministère s'endette toujours davantage. Il n'y a pas un seul député qui n'ait quelque histoire d'horreur à nous raconter sur le retard du courrier, les colis endommagés, et ainsi de suite. Je me rappelle le temps des Fêtes, il y a quelques années; si je ne me trompe, c'était le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) qui était ministre des Postes à l'époque. J'avais reçu par la poste un gâteau complètement écrabouillé que j'avais apporté à la Chambre pour le lui offrir en cadeau. Je voulais le conserver comme pièce à conviction, mais il ne me l'a jamais rendu.

Une voix: Il l'a mangé!

Société canadienne des postes—Loi

M. Darling: Il l'a peut-être mangé, en tout cas il ne me l'a jamais rendu.

Comme je le disais, les conflits de travail n'ont cessé de se succéder et, à mon avis, c'est l'un des principaux problèmes des postes. Je ne crois pas que les problèmes soient attribuables aux installations ou à l'équipement. Il s'agit d'un conflit entre patrons et employés. Tant qu'on n'aura pas amené la direction et les employés à collaborer, la société de la Couronne ne pourra apporter de grandes améliorations.

● (2110)

On a depuis longtemps reconnu que l'essentiel du problème est directement imputable au fait qu'en tant qu'organisme gouvernemental, le service des postes est appelé à traiter avec de nombreux ministères. Le recrutement des nouveaux employés relève de la Commission de la Fonction publique; la négociation des contrats relève du Conseil du Trésor; l'entretien des installations du ministère des Travaux publics et l'achat du matériel du ministère des Approvisionnements et Services.

Lors de son récent témoignage devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, le ministre des Postes (M. Ouellet) a déclaré avec dépit:

Trop de gens essaient de diriger cette entreprise.

Cela n'est que trop vrai. La constitution d'une société de la couronne apportera peut-être les activités des postes. Je dis bien «peut-être» car dans sa forme actuelle, ce bill laisse planer de sérieux doutes quant à l'efficacité escomptée et la stabilité financière de l'entreprise. Nous sommes assurément en faveur du bill. Nous espérons qu'il constituera un pas dans la bonne direction. Les députés de ce côté-ci de la Chambre y ont contribué en proposant des amendements et des modifications, dont certains ont été adoptés. Je pourrais en dire autant pour tous les partis représentés ici.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les doutes qu'inspire la nouvelle société postale portent d'abord sur le sommet de l'organisation. Je veux parler du conseil d'administration et des cadres supérieurs. On a proposé que le conseil soit composé d'un président et de neuf autres directeurs. Ces onze hommes et femmes seront nommés par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire bien sûr par le cabinet. Sous réserve de l'approbation du cabinet, le conseil se verra également attribuer le droit d'établir les salaires d'autant de vice-présidents qu'il le juge nécessaire.

À l'étape de l'étude en comité, le ministre a déclaré que le conseil d'administration serait représentatif de tous les secteurs de la société canadienne, mais je serais plus rassuré si ces garanties figuraient en toutes lettres dans la loi. Il sera évidemment nécessaire que les secteurs de la main-d'œuvre, des affaires et de la communication soient représentés au conseil d'administration. Le ministère des Postes est au service de ces groupes et leurs opinions sont d'une importance primordiale.

Le caractère vague du processus de nomination des vice-présidents suscite également certains doutes. Le fait de pouvoir nommer ces fonctionnaires et de fixer leurs traitements fournira manifestement au gouvernement, quel qu'il soit, l'occasion de jouer le rôle de bienfaiteur. Un homme politique défait pourrait ainsi apprendre, un de ces quatre matins, que le gouvernement a décidé de l'indemniser de sa défaite en le nommant vice-président de la Société canadienne des postes. Cela vaudrait certainement mieux que de trouver une pièce de